

# Haies

Grâce à la diversité de leurs formes, les haies offrent des possibilités d'aménagement nombreuses et variées.

## Le rôle des haies dans votre jardin

- Élément paysager,
- Protection contre le vent, et protection des regards extérieurs,
- Stabilisation des talus,
- Apport en fruits (sauvages),
- Amélioration du microclimat,
- Ombrage,
- Fourniture de matériel de jeu (branches, baguettes d'osier, feuilles, ...), cachettes pour les enfants.

*Pour préserver la biodiversité, mieux vaut choisir des espèces régionales. Les haies à épines offrent un espace vital et protègent la faune locale. Le label « Heck vun hei » garantit la qualité, la production, la certification et la commercialisation de haies et d'arbustes indigènes. Il faut absolument renoncer aux espèces invasives comme le laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) (voir aussi la fiche « Néophytes invasives »).*

## Quelques avantages des haies et arbustes régionaux

- Bien adaptés au climat local,
- Supportent bien la taille,
- Faciles à entretenir,
- Endroits accueillants pour les oiseaux, animaux et insectes utiles, et attirant la vie dans le jardin,
- Acquisition bon marché.



VILLE DE  
LUXEMBOURG  
www.vdl.lu

multiplicity

© Photo Stock - Ligustrum vulgare

## La biodiversité chez moi

### Le rôle des haies vives en termes de biodiversité

- Nourriture et nidoirs pour les oiseaux,
- Pour les insectes tels qu'abeilles ou les chenilles,
- Protection pour les oiseaux et les petits mammifères,
- Abris pour hiberner.



© Photo Stock - Rosa canina

## Comment s'y prendre ?

Les haies naturelles plantées de façon décalée associant de nombreuses espèces différentes sont particulièrement riches en structures et donc particulièrement précieuses.

Sachant que les différents rythmes de croissance peuvent rendre l'entretien des haies compliqué, il suffit de les tailler un peu, en sorte de garder la maîtrise. De ce fait, elles deviennent faciles en entretien et peuvent être taillées sans problèmes et même par des jardiniers inexpérimentés.

Lors du choix des variétés, tenez compte des conditions et des caractéristiques du sol (sol sec, humide, acide, ...). Différentes espèces entrent en ligne de compte selon les différentes fonctions envisagées (protection des regards extérieurs et du vent, stabilisation du sol, plantes grimpantes, ...). Mieux vaut renoncer aux espèces toxiques là où jouent des enfants en bas âge.

Hormis vos exigences esthétiques et les besoins en espace, il faut aussi voir si les haies que vous avez choisies supportent bien la taille.

## Taille

Selon la loi sur la protection de la nature (article 17), les haies ne peuvent pas être taillées entre le 1 mars et le 1 octobre afin de ne pas perturber la saison de reproduction et de nidification des oiseaux.

En automne, laissez les baies et les fruits : ils serviront de nourriture aux oiseaux. Tailler une haie sur toute sa longueur en une fois serait idéal mais répartir la taille des haies sur plusieurs années est tout aussi sensé.



*Certaines modifications et certains travaux pratiqués dans la maison et dans le jardin ne sont pas uniquement soumis aux règlements de droit civil (Code civil), ils font en plus l'objet d'une obligation de déclaration et d'autorisation ! Avant de commencer les travaux, adressez-vous à la Police des Bâtisses de la Ville : 4796-2544. Informez-vous également auprès de l'Administration de la nature et des forêts sur le degré de protection, selon la loi concernant la protection de la nature.*



### POUR EN SAVOIR PLUS :



→ Lien

SIAS - « Haies et arbustes » : [www.sias.lu](http://www.sias.lu)



→ Lien

SIAS - « Wildrosen » : [www.sias.lu](http://www.sias.lu)



→ Lien

SICONA - « Haies » : [sicona.lu/hecken/](http://sicona.lu/hecken/)



→ Lien

natur&emwelt - « Haies vives » : [www.naturemweltasbl.lu](http://www.naturemweltasbl.lu)



→ Lien

MECB - « Aménagement d'espaces verts proches de l'état naturel en milieu urbain » : [environnement.public.lu](http://environnement.public.lu)



→ Lien

MECB - « Heck vun hei » : [environnement.public.lu](http://environnement.public.lu)